

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le **18 MARS 2019**

ID : 031-213105612-20190318-2019_06-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 8 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Président.

Étaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE DA PONTE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON,

Étaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT),

Était absente excusée : MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION 2019/06

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2019/01 du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/01 rédigé suite à la séance du 31 janvier 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2019/01 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019.

- Transmis le
- Affiché le

18 MARS 2019

18 MARS 2019



Pour copie conforme,
Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,